

DELIBERATION N° 79/53 : FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN/ETUDE PREALABLE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 12 Janvier 1978, une convention d'étude préalable pour le Fonds d'Aménagement Urbain a été signée avec Monsieur DUMONT, Architecte.

Sur une dépense initiale de 53 000 F, le Comité Directeur du F.A.U. a octroyé à la commune une subvention de 26 500 F en Mai 1978.

Au cours d'une réunion, le 5 Avril 1979, Monsieur DUMONT a présenté le projet d'étude préalable qui a été examiné plus en détail au cours d'une réunion de commission élargie le 18 Avril 1979.

Diverses observations ont été formulées concernant la réalisation des arcades devant les façades de certains immeubles donnant sur la place Ferri de Ludre, le problème du stationnement des véhicules et la présentation du document à la population.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- donne son accord sur l'étude préalable du F.A.U. établie par Monsieur DUMONT, Architecte, 10, rue des Tiercelins à NANCY et charge Monsieur le Maire de présenter le dossier au Comité Directeur du F.A.U.